



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER  
DU JEUDI 08 DECEMBRE 2022

L'an 2022 et le 08 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de PAIN CLAUDE Maire

**Présents :** Mmes : BORÉ CATHERINE, FLORENCE ALINE, GOUBIN ALEXANDRA, GOULESQUE CELINE, MOREAU CATHERINE, PAIN CLAUDE, MM : CORNUAULT PATRICK, GROUSSET FRANCIS, MENARD ERIC, NEMMES MICHAEL, PELICOT JOEL, SABATIER MARC

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : FERMENT JEROME à Mme FLORENCE ALINE, LECAMP FABRICE à M. NEMMES MICHAEL, QUITTET LAURENT à Mme GOUBIN ALEXANDRA, ROBBE BASILE à Mme PAIN CLAUDE

**Absents :** Mmes : DELOUZILLIERES MARTINE, GUENAULT NATHALIE, MECHIN MARIE-ODILE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

Désignation du secrétaire de séance : M. PELICOT Joël

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 soumis à l'approbation par Madame le Maire, est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Nomination d'un secrétaire de séance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2022

**I. FINANCES**

- Décision modificative n°5 du budget principal
- Décision modificative n°1 du budget assainissement
- Demande de subvention FDSR socle auprès du conseil départemental : projet de rénovation de la grange située place de la Chapelle
- Lancement du projet de la création d'une Guinguette au plan d'eau pour l'été 2023

**II. PERSONNEL**

- Tableau du personnel au 1<sup>er</sup> décembre 2022
- Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif pour l'année 2023

**III. ASSAINISSEMENT**

- Lancement d'une consultation pour le choix du cabinet chargé de réaliser une étude patrimoniale
- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le financement de l'étude patrimoniale du réseau d'assainissement

- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le financement de l'étude patrimoniale du réseau d'eaux pluvial

#### IV. INTERCOMMUNALITÉ

- Approbation du rapport de la CLECT – CCGR – Révision du Tableau
- Reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Gâtine-Racan

#### V. INFORMATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

#### VI. QUESTIONS DIVERSES

#### DELIBERATION N°2022\_085 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que pour permettre le lancement de la réalisation d'une étude patrimoniale, il convient d'inscrire au budget, l'opération n°20 (Etude et réseau) en prenant 10 000 € à l'opération n°39 (diagnostic réseau 2021) qui ne fera pas l'objet de dépenses et d'ajouter 0.10 € au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées pour s'acquitter de la dernière échéance de l'année, en les prélevant sur l'opération 41 (Mise en place de la zone ATEX).

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

#### **Budget assainissement : section investissement**

<b>DEPENSES</b>	
<b>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</b>	
Article 2088 : autres immobilisations incorporelles	
<b>Opération 39 : Diagnostic réseau 2021</b>	<b>-10 000</b>
Article 2031 : Frais d'études	
<b>Opération 20 : Etude réseaux</b>	<b>10 000</b>
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>	
Article 21351 : Bâtiments d'exploitation	
<b>Opération 41 : Mise en place de la zone ATEX</b>	<b>-0.10</b>
<b>Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	
Article 1641 : Emprunts en euros	<b>0.10</b>
	<b>0</b>

\*\*\*

#### DELIBERATION N°2022\_086 : DEMANDE DE SUBVENTION FDSR SOCLE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : PROJET DE RENOVATION DE LA GRANGE SISE PLACE DE LA CHAPELLE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que pour mener à bien le projet de rénovation de la grange sise place de la Chapelle, la commune peut solliciter une demande de subvention au titre du FDSR socle.

#### Tableau de financement prévisionnel

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
Branchements (tout à l'égout, eau potable) :	1802.00 €	FDSR SOCLE :	18714.00 €
Plan du projet :	3000.00 €	Autofinancement :	20785.60 €
Fenêtres, escalier, menuiserie porte :	9245.77€		
Plafonds, isolation, toiture, sanitaire, lave main cloisons, porte :	13064.00€		
Electricité :	3087.83€		
Maçonnerie (chappe + traitement des murs) :	9500.00€		
<b>TOTAL</b>	<b>39499.60€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39499.60 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**décide** à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du FDSR socle d'un montant de 18 714 € dans le cadre des travaux envisagés de rénovation de la grange sise place de la Chapelle.

\*\*\*

Lecture par Madame le Maire d'un courrier adressé par des riverains concernant le projet de création d'une guinguette au plan d'eau communal, suivi de la lecture d'une réponse rédigée par Alexandra GOUBIN.

\*\*\*

#### DELIBERATION N°2022\_087 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN LIEU DE CONVIVIALITE

A la suite d'une réunion de préparation des fonds Leader organisée par le PAYS LOIRE NATURE aux 4 vents où tous les élus ont été conviés, nous avons appris qu'un lieu de convivialité serait une belle opportunité pour le territoire de Gâtine -Racan.

Au même moment plusieurs personnes de la commune nous ont interpellé parce qu'ils avaient pour projet ou envie d'ouvrir une guinguette sur Saint Antoine du Rocher.

Après une rencontre avec le Pays Loire Nature puis des porteurs du projet guinguette sur Saint Antoine et des élus, nous souhaitons solliciter pour une première phase le programme européen LEADER du Pays Loire Nature.

Le projet des infrastructures sera porté par la commune pour rester maître de nos locaux, puis un cahier des charges sera établi pour le choix du prestataire qui tiendra ce lieu de convivialité. Ce cahier des charges définira les dates et heures d'ouverture, type d'animation, type de restauration proposée et gestion des déchets.....

Un comité consultatif sera créé avec les habitants qui le souhaitent et les élus en charge du projet. Le but de ce lieu est de créer un lieu convivial, fédérateur et créateur de lien social.

Tableau de financement prévisionnel

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Plonge	329.99 €	Programme européen LEADER du Pays Loire Nature	19 270.50 €
Douchette	249.99 €	Autofinancement de la commune	10 898.48 €
Container	29 589.00 €		
TOTAL	30 168.98 €	TOTAL	30 168.98 €

Après avoir présenté les objectifs du projet de lancement du lieu convivial pour l'été 2023 – phase 1 du projet,

Après délibération, le conseil municipal décide par 12 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions de :

- Valider la création d'un lieu convivial, fédérateur de lien social – phase 1,
- Valider le plan de financement prévisionnel présenté d'un montant de 30 168.98 € HT,
- Solliciter **le programme européen LEADER du Pays Loire Nature**, au taux de 80% pour un montant de 19 270.50€,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet et se rapportant à cette délibération (devis, dossier de demande de subvention, convention, avenants,...)

\*\*\*

#### DELIBERATION N°2022\_088 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER DECEMBRE 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'établir le tableau des emplois de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher comme suit :

Filières	Grades	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Rédacteur territorial	Secrétaire générale	35/35ème	X	
	Adjoint administratif territorial	Agent de gestion administrative	35/35ème	X	
	Adjoint administratif territorial	Agent d'accueil polyvalent	35/35ème	X	
	Adjoint administratif territorial	Agent de gestion administrative	35/35ème		X
	Adjoint administratif territorial	Agent de l'agence postale	17/35ème	X	
Animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	Directeur/directrice ALSH	32/35ème		X
	Adjoint territorial d'animation	Agent de surveillance pause méridienne et garderie polyvalent	23/35ème	X	
	Adjoint territorial d'animation	Agent de surveillance pause méridienne polyvalent	19/35ème	X	
	Adjoint territorial d'animation	Agent de surveillance pause méridienne et garderie polyvalent	23.5/35ème	X	
	Adjoint territorial d'animation	Agent de surveillance pause méridienne	6.60/35ème		X
	Adjoint territorial d'animation	Agent de surveillance pause méridienne et garderie	16/35ème	X	
	Adjoint territorial d'animation	Animateur ALSH	12,5/35ème	X	
Social	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	32/35ème	X	
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	33/35ème	X	
Technique	Agent de Maîtrise Principal	Chef des services techniques	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent aux bâtiments polyvalent	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de cantine scolaire	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial	Agent de cantine scolaire	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien des bâtiments polyvalent	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial	Agent aux espaces verts polyvalent	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial	Agent aux espaces verts polyvalent	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial	Agent aux espaces verts polyvalent	35/35ème	X	

Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

\*\*\*

#### DELIBERATION N°2022\_089 : CREATION ET RECRUTEMENT DE CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF POUR L'ANNEE 2023

##### Madame le Maire informe l'assemblée :

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle, en matière de fonction publique territoriale, au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement éducatif. Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de

satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Enfin, il est rappelé que la personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et qu'elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique.

La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avantages en nature (article D. 432-2 du Code de l'action sociale et des familles).

**Madame Le Maire propose à l'assemblée :**

- La création de plusieurs emplois non permanents et le recrutement de plusieurs contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à temps complet, pour le fonctionnement du centre de loisirs pour les vacances scolaires de l'année 2023 soit du 10 février 2023 au 31 décembre 2023 comprenant des journées de préparation.
- De fixer la rémunération des animateurs, de la façon suivante:

	Forfait journalier	Forfait nuitée : 50% du forfait journalier	Forfait veillée : 25% du forfait journalier
Titulaire BAFA	80 €	40 €	20 €
Stagiaire BAFA	75 €	37.50 €	18.75 €
Sans BAFA	65 €	32.50 €	16.25 €
Référent mini-camp	85 €	42.50 €	21.25 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif ;

Vu la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 432-1 et suivants et D. 432-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif ;

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'adopter les propositions de Madame le Maire,
- d'inscrire au budget 2023, les crédits correspondants.

\*\*\*

**DELIBERATION N°2022\_090 : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE CHOIX DU CABINET CHARGE DE REALISER UNE ETUDE PATRIMONIALE**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour la commune de réaliser un nouveau schéma directeur assainissement suivant un cahier des charges à établir comme suit : état des lieux, levé topo/SIG, campagne de mesures nappe haute/basse, inspections télévisées, tests à la fumée, contrôles au colorant, programme de travaux chiffrés hiérarchisés. Cette nécessité s'explique par possible reprise de la compétence eau et assainissement par la communauté de communes Gatine Racan et le projet cœur de village.

**Propose**, de lancer une consultation selon la procédure de l'article 142 de la loi ASAP du 8 décembre 2020 qui précise : « Jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes ».

**Indique** que l'estimation prévisionnelle du **schéma directeur** s'élève, à la somme de 85.000 HT, soit 102 000 € TTC et que la commune demandera une subvention de 50 % auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

**Approuve** le lancement de la consultation pour l'étude du schéma directeur d'assainissement,

**S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de cette étude,

**Donne** tout pouvoir à Madame le Maire, en ce qui concerne le lancement de la consultation et le choix de l'entreprise.

\*\*\*

#### DELIBERATION N°2022\_091 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Madame le Maire :

**Rappelle** qu'un schéma directeur assainissement a été réalisé il y a plus de 10 ans et nécessite donc une mise à jour pour pouvoir lancer ensuite un programme de travaux actualisé.

En effet la réalisation d'un diagnostic/schéma directeur en assainissement (eaux usées) permettrait de disposer de plans à jour, d'établir un état des lieux pour pouvoir lancer ensuite un programme de travaux hiérarchisés.

**Propose** de solliciter l'agence de l'eau Loire Bretagne pour l'obtention de subvention relative à la réalisation d'une étude diagnostic eaux usées sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la proposition de Madame Le Maire de réaliser une étude diagnostic assainissement (eau usées) sur la commune.
- **Charge** Madame Le Maire de faire la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tous documents à intervenir nécessaires à sa réalisation.
- **Donne** pouvoir à Madame Le Maire pour signer tout document se rapportant à cette décision.

\*\*\*

#### DELIBERATION N°2022\_092 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT - CCGR - REVISION DU TABLEAU

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-262 du 19 décembre 2018 portant modifications statutaires de la communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan,

Vu le rapport et le tableau ci-annexés, établis par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 24 novembre 2022, portant sur la révision des charges consécutives :

- A la compétence petite-enfance, enfance, jeunesse
- A la compétence voirie
- A la compétence GEMAPI
- A la compétence PLU en fonction des dossiers de révision ou modification souhaités par les communes;

Après en avoir délibéré, décide :

-d'approuver le rapport et le tableau, ci-annexés, établis par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan lors de sa réunion du 24 novembre 2022.

\*\*\*

#### DELIBERATION N°2022\_093 : REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE-RACAN

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 rendant obligatoire à compter du 1er janvier 2022, le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement. Ce reversement est réalisé à

l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil, après en avoir délibéré,

décide de voter, à compter du 1er janvier 2022 un taux de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à 0%.

charge Madame le Maire de notifier cette décision au conseil communautaire de l'EPCI

charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

\*\*\*

#### INFORMATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

##### **Commission voirie**

Monsieur Francis GROUSSET fait le point sur les travaux 2023 envisagés qui ont donné lieu à un chiffrage et une étude de faisabilité pour la préparation du prochain budget, début janvier 2023.

##### **SATESE 37**

Monsieur Joël PELICOT précise que lors du dernier comité syndical, le quorum n'a pas été atteint, et que les grandes lignes du prochain programme ont été exposées. De plus, il procède à une présentation sommaire du rôle et des fonctions du SATESE 37 suite à l'installation d'un nouveau conseiller, Monsieur MENARD Eric.

##### **Commission bâtiments**

Monsieur Michaël NEMMES parle des derniers travaux réalisés avec la pose de films anti-effraction dans les classes de maternelle. La commande de la nouvelle porte extérieure de l'ALSH, côté cour, a été effectuée, le montant s'élève à 3000€ HT.

Concernant les travaux prévus en 2023, il a réussi à trouver une entreprise pour restaurer la rambarde de la mairie, cette dernière est située à Manthelan.

Il fait le bilan des travaux de la boulangerie et de réaménagement de la Mairie. Pour les travaux de la grange, il a été envisagé de contacter les compagnons bâtisseurs. Concernant le vieux pressoir, les élus de la commission patrimoine lui ont demandé de faire établir un devis pour le remettre en état, qui atteint environ 26 000 €. Un débat s'engage autour de l'avenir du vieux pressoir.

Enfin, il énumère tous les travaux à faire pour réhabiliter la grange place de la Chapelle afin qu'un commerçant à terme puisse s'y installer, sachant qu'un projet de brocante est en cours.

##### **Commission Ecole Enfance Jeunesse**

Réunion de la commission Ecole enfance Jeunesse le 25 novembre : point sur les projets 2022 et ébauche d'une liste pour 2023.

##### **Commission Sports Associations Cohésion Sociale**

Réunion de la commission le 14 novembre : travail sur le dossier de subvention envoyé aux associations fin novembre en prévision des échanges du mois de janvier / février.

##### **Commission communautaire sports associations**

Réunion le 23 novembre : présentation des différentes pistes pour les projets 2023, notamment le Savoir rouler à vélo pour les élèves de CM2.

\*\*\*

#### DIVERS

##### **3<sup>ème</sup> fleur pour la commune de Saint Antoine du Rocher**

Madame le Maire précise que nous sommes la seule commune comprise entre 1000 et 3000 habitants à bénéficier de la 3<sup>ème</sup> fleur en 2022. Francis GROUSSET précise qu'il faut communiquer autour de cette 3<sup>ème</sup> fleur via de la signalisation et qu'il serait intéressant de mener une réflexion sur une charte de l'arbre en collaboration avec la société d'horticulture de Touraine.

##### **Vœux du maire**

Madame le Maire informe que les vœux du maire auront lieu le 14 janvier 2023 à 10h30 au complexe sportif Jean Pinon.

### Conseil municipal extraordinaire

Madame le Maire précise que pour faire suite à la CAO concernant les travaux du centre technique municipal il convient de réunir le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire le 14 décembre à 20h30.

### Urbanisme

Francis GROUSSET informe qu'une réunion communautaire est prévue concernant le PLUi, et qu'un recours au Tribunal Administratif est en cours au sujet du permis d'aménager accordé rue des Ecoles pour la construction de logements sociaux. Enfin il confirme que le projet de logements intergénérationnels, « l'Îlot du Saulaie » est toujours d'actualité : une réunion avec Touraine Logement et Monsieur SOULARD de la DDT est prévue.

Joël PELICOT ajoute que l'Agence de l'eau va débloquer une enveloppe de 20 millions d'euros dans le cadre de la renaturation des villages.

### Téléthon

Catherine MOREAU adresse ses remerciements à tous les Rocantoniens qui ont participé au bon déroulement de cet événement. Marc SABATIER adresse également ses remerciements et fait part de tous les bons retours concernant également les personnes de l'extérieur.

### Actions du CCAS

Céline GOULESQUE informe que l'évènement du Ludobus, le 13 novembre dernier a rassemblé une trentaine de personnes, que c'est un format qui se fait de façon conviviale et intergénérationnelle au foyer rural. Le repas des aînés à la salle des 4 vents, quant à lui, a réuni 67 personnes de la commune. Les deux aînés, un homme et une femme, ont reçu un colis pour l'occasion.

Certaines personnes âgées ont un réel besoin de lien social, Catherine BORÉ rappelle d'ailleurs qu'il avait été évoqué, dans le cadre d'un projet intergénérationnel, que ces dernières puissent partager un repas à la cantine sur le temps du centre de loisirs.

Céline GOULESQUE parle des décorations de Noël, effectuées par les membres du CCAS, à la mairie et place de la Chapelle et précise, pour se renouveler, qu'il ne faut pas hésiter à apporter de nouvelles idées de décorations et d'aménagements pour l'année prochaine.

Aline FLORENCE enchaîne avec le marché de Noël, et adresse ses remerciements à tous ceux qui ont participé à l'installation. Cette année, le marché a rassemblé 22 exposants, une baisse de la fréquentation a été constatée, cela étant, les membres du CCAS sont satisfaits puisqu'ils ont récolté 541 € (grâce à la tombola et à la vente de crêpes) pouvant financer le déplacement de la calèche et une partie du Ludobus. Enfin, il serait souhaitable de faire des banderoles pour l'année prochaine, et d'améliorer la signalisation du complexe sportif. Madame le Maire ajoute qu'elle a eu de bons retours concernant les exposants.

### Autres Evénements liés aux commissions

Alexandra GOUBIN a participé à l'Assemblée Générale de l'ACSSA le 8 novembre dernier, précise que le CPE a été clôturé et que l'APE a été créée le 9 novembre dernier et informe qu'une rencontre a eu lieu avec le comité des fêtes le 10 novembre.

Une réunion du comité de suivi de cantine s'est déroulée le 17 novembre dernier : le bilan du début de trimestre est plutôt positif dans l'ensemble.

Elle était également présente à la réunion du Conseil municipal des Enfants le 17 novembre en présence de Madame BIENAIMÉ et de Dominique NIVELLE qui a interviewé les enfants élus.

Lors de la réunion du Conseil des Jeunes le 25 novembre, ils ont signifié leur envie d'aller voir des matchs de différents sports sur Tours. Ils ont été entendus, puisque le 3 décembre, Alexandra GOUBIN a accompagné une dizaine de jeunes à un match du TVB.

Elle était également présente au congrès des Maires le mercredi 8 décembre et a accompagné des membres du Conseil municipal des Enfants et du Conseil des Jeunes au 1<sup>er</sup> rassemblement des conseils des enfants et des jeunes.

Les élèves de GS-CP ont envoyé un mail pour remercier Alexandra GOUBIN de la surprise : l'installation dans leur classe d'un vidéo projecteur neuf.

Enfin, Alexandra GOUBIN a commandé de nouveaux drapeaux qui seront installés sur le fronton du préau à l'école et 3 sur le bâtiment de la mairie, dont un avec le blason de Saint Antoine du Rocher.

Séance levée à : 23h15

Signature du Secrétaire de séance :

Joël PELICOT



Signature de Madame le Maire

Claude PAINE

